

Vue du sentier des guetteurs (col Tetoatoa) sur le Mou'aroa de Mo'orea

TE RAU MATA ARAI



Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Un nouvel appel à projet DIREN
- Une mission de formation au recensement du Pahi sur l'île de Tahuata
- Un nouveau sentier pédagogique à dans la vallée de Opunohu

Un nouvel appel à projet DIREN

Sous l'impulsion de M. Taivini TEAI, ministre de l'Environnement en charge de la cause animale et de la biosécurité, la Direction de l'environnement (DIREN) a lancé un appel à projets début janvier. Il s'agit d'accompagner les projets environnementaux ainsi que de soutenir des opérations d'éducation relatives au bien-être animal et de gestion des populations de chiens et de chats.

En 2026, une enveloppe de 90 millions de francs CFP est dédiée pour financer des initiatives ayant un impact mesurable et durable sur l'environnement et le bien-être animal en Polynésie française. Le détail des thématiques éligibles sont les suivantes :

1. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- La gestion, la restauration et la valorisation des espaces naturels terrestres et marins ;
- La lutte contre les espèces envahissantes terrestres ou marines ;
- Le ramassage des déchets en zones naturelles (vallées, montagnes, rivières, rivages, plages ou lagons) ;
- La réduction et la valorisation des déchets ;
- Le renforcement des capacités des associations ;
- L'éducation à l'environnement.

2. PROJETS LIÉS AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- La gestion des chiens et chats appartenant à des foyers à faibles ressources : stérilisation, identification et soins vétérinaires (dont médicaments, matériel de capture, de transport ou d'identification, frais de transport) ;
- L'euthanasie légale et réglementaire des chiens et chats ;
- L'éducation à la cause animale ;
- La gestion des chiens et chats errants ou divagants, sous réserve d'avoir établi une convention avec la commune concernée.

Toutes les actions devront être réalisées **au plus tard le 31 décembre 2026**.

Pour prétendre à une subvention, les associations doivent :

- Être à jour de leurs obligations relatives aux aides antérieures du Pays ;
- Disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant leurs activités,
- Prévoir dans leurs statuts que leurs ressources peuvent inclure des subventions du Pays.

Les projets collectifs (entre associations, communes, vétérinaires, etc.) ou mutualisant les moyens humains et logistiques seront fortement encouragés et priorisés. De même qu'une attention particulière sera portée aux projets mis en œuvre dans les îles autres que Tahiti.

Les dossiers seront examinés par le comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement et du bien-être animal de Polynésie française (CASE), sachant que la décision finale d'octroi relève du Conseil des Ministres.

Modalités de dépôt & dates importantes :

- Dans le cadre de l'amélioration continue des services, la DIREN met en place une **nouvelle procédure de dépôt de demande de subvention entièrement dématérialisée pour simplifier vos démarches administratives.**
- Les dossiers doivent être complétés et déposés, au plus tard le **lundi 23 février 2026 à 12 h**, sur la plateforme [en ligne](#).



Pour toutes questions, veuillez contacter : Direction de l'Environnement – Bâtiment de la Culture, Papeete. [40 47 66 66](tel:40476666) / secretariat.diren@administration.gov.pf

Une mission de formation au recensement du Pahi sur l'île de Tahuata

L'île de Tahuata, située au Sud de l'archipel des Marquises abrite la seule population au monde de Martin-chasseur des Marquises (*Todiramphus godeffroyi*) ou *pahi* en Marquisien. Cette espèce est classée en danger critique d'extinction (CR) depuis 2009 sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (BirdLife International 2019), et protégée en catégorie A selon le Code de l'environnement de Polynésie française.

Le pahi de Tahuata

Autrefois présent sur Hiva Oa, le *pahi* est considéré comme éteint sur cette île depuis les années 90 (Seitre & Seitre, 1992). Le Grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), introduit volontairement sur l'île en 1927, semble être le principal responsable de ce déclin.

Sur Tahuata, la population de *pahi* était estimée à 300-500 couples en 1975 (Holyoak & Thibault, 1984) et les oiseaux étaient alors relativement communs sur l'île. Depuis, peu d'estimations ont été réalisées mais les plus récentes évaluaient à 401-484 le nombre d'individus en 2011 (Withers et al. 2012) puis 330 individus en 2014 (Ghestemme, 2014) faisant apparaître une diminution qui a été confirmée lors du dernier comptage réalisé en 2018 avec une estimation de 246 à 267 *pahi* sur l'île (Withers, 2018). Cependant, cette tendance a été revue avec un comptage de plus grande ampleur en 2020 où l'estimation était autour de 400 individus.

L'année 2020 a également été marquée par la création de l'association « *Pahi te manu makivi o Tahuata* », en hommage à M. Pahi (Louis Tohetia Timau), disparu en février de la même année. Malgré un réel engouement pour développer davantage d'activités liées à la préservation de cet oiseau et la formation de quatre référents *pahi* issus des quatre villages de l'île en 2022, aucun comptage n'avait été réalisé entre 2020 et 2025.

LA FORMATION AU COMPTAGE

En septembre 2025, une formation au protocole de comptage, financée par la DIREN, a été proposée du 17 au 20 septembre 2025 aux quatre référents *pahi* issus des quatre villages de l'île avec : Pakehe pour Hanatetena, Kau pour Motopu, Teii pour Hapatoni et Tehee pour Vaitahu. Entre théorie et pratique, Benjamin IGNACE de la SOP MANU a transmis au référents les informations concernant l'écologie du *pahi*, le protocole de comptage et l'utilisation d'un GPS.

Les référents sur le terrain



LE PROTOCOLE DE COMPTAGE

Afin de dresser une estimation du nombre de *pahi* sur l'île de Tahuata en fonction du pourcentage d'habitat favorable, la méthode employée est un comptage par points d'écoute. Un point d'écoute consiste à rester immobile et noter tous les individus entendus et/ou observés sur une durée déterminée, ici de 20 minutes. Le temps est plus long, car l'espèce n'est pas facile à détecter lorsqu'il est immobile et le *pahi* assez silencieux, ne chante que lorsqu'il se déplace (Withers *et al.*, 2012). Les points sont espacés de 300 m les uns des autres afin d'éviter le double-comptage.

Le comptage est mené chaque jour où les conditions météorologiques le permettent et durant les heures où le *pahi* est le plus actif (06h – 11h).

LE COMPTAGE

À la suite de la formation, les référents ont réalisé le recensement du 22 septembre au 3 octobre 2025 dans leur vallée respective. Un total de 107 points d'écoute a été réalisé sur l'ensemble de l'île et 45 *pahi* ont été vus ou entendus durant le comptage. Ce résultat correspond à une densité de 0,421 *pahi* par hectare. Étant donné que la superficie d'habitat favorable à l'oiseau sur l'île de Tahuata est estimée à 3 566,5 hectares, l'effectif total est ainsi évalué à 477 *pahi*.

Ces comptages sont rassurants, et permettent de conclure que la population d'oiseaux est stable, avec un effectif équivalent à celui de 1975. Outre ce comptage, l'équipe de référents est à présent opérationnelle pour suivre l'évolution de population de *pahi*.

*Article issu du rapport de mission de la SOP MANU.
Pour plus d'information, contactez l'association à sop@manu.pf*

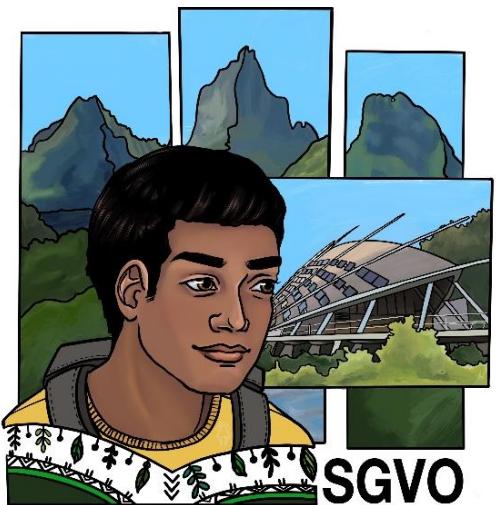
Le sentier des Guetteurs de la Vallée de 'Opunohu

Fondée en septembre 2016 par 7 jeunes habitants de Moorea dont 4 anciens étudiants du Lycée Agricole de 'Opunohu, et un botaniste spécialiste des forêts polynésiennes, l'association a pour but la préservation de la biodiversité de l'île. Elle compte aujourd'hui plus de 200 adhérents et reçoit chaque année plus de 200 stagiaires pour une sensibilisation à la biodiversité (scolaires, collèges, lycée agricole, centre de formation professionnelle, associations, groupe de randonneurs, centres aérés...).

L'association est connue pour son projet de restauration des forêts du Domaine de 'Opunohu. Avec l'aide de bénévoles, des arrachages, coupes et traitements des souches d'espèces envahissantes sont menés ; fin 2024, plus de 400 hectares de forêts naturelles ont été contrôlées, particulièrement contre le Miconia.

UN NOUVEAU PROJET

En parallèle et plus récemment, un nouveau projet est né d'un partenariat avec l'éco-musée *Fare Natura* de 'Opunohu et la Direction de l'Agriculture. Une parcelle du Domaine de 'Opunohu a été mise à disposition de l'association, à l'arrière du musée, pour un projet de restauration de la biodiversité de la parcelle (14,8 ha) et d'installation d'un sentier de randonnée facile adapté aux familles, permettant la découverte de la végétation emblématique des forêts de Moorea.



SGVO

Le Sentier des Guetteurs de la Vallée d'Opunohu

LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

La restauration permet de délivrer la parcelle des falcatas (*Falcataria mollucana*), waterhousea (*Syzygium floribundum*), cerisiers de cayenne (*Eugenia uniflora*), principalement qui étouffent la végétation au point de faire disparaître les arbres natifs. En janvier 2026, 40 % des surfaces ont été nettoyées des espèces envahissantes, et sont en cours de restauration : planter des couvre-sols du type herbacée ('ofe'ofe), lianes

(*fara pepe*), arbustes (*toroea*, '*ofoeo*...), arbres (*mara*, *ti'a'iri*...), etc... C'est un travail tout en nuances : équilibrer la lutte contre les plantes envahissantes et la restauration. En supprimant les invasives, on met à découvert un sol pauvre. Il est nécessaire de conserver un peu d'ombre, de construire des espaces de plantation en supprimant progressivement les espèces envahissantes qui serviront de substrat pour la réimplantation des plantes indigènes.

LA MISE EN PLACE D'UN SENTIER DE DÉCOUVERTE

Le sentier et ses boucles d'environ 2km permettent de se promener d'un niveau zéro, la baie de 'Opunohu, jusqu'à un premier promontoire à 100m d'altitude et un second à près de 200m. Le parcours est aménagé de façon à favoriser les pauses avec vue sur la passe de 'Opunohu et l'océan, le mont Rotui, le col de Vaiare ou la caldeira dans son ensemble. Pour agrémenter la promenade, un espace de forêt est dédié à la construction de cabanes éphémères, troncs et branches de waterhousea pré-découpés sont à disposition des petits et grands.

C'est un lieu pédagogique très fréquenté : par les scolaires, centres aérés, colonies de vacances, groupes des quartiers prioritaires de Tahiti, sorties récréatives des comités d'entreprise, touristes locaux et internationaux.

Une structure archéologique cérémonielle a été découverte face aux cavités du Mont Rotui. La vue sur les cavités funéraires a été dégagée. Ce lieu se visite par une boucle piétonne de contournement où 2 panneaux d'information renseignent les visiteurs sur son intérêt patrimonial et son usage traditionnel supposé (le passage des âmes vers le *pō*).

L'accès est libre et gratuit, ouvert aux horaires du Fare Natura pour la sécurité de tous. Des visites accompagnées payantes sont proposées par le Fare Natura. L'association est régulièrement sollicitée pour des visites très spécifiques (lycéens, étudiants, chercheurs...).



Le projet est soutenu financièrement par les bailleurs de fonds (Best, OFB, Diren, Ministère Culture et Patrimoine). Le bénévolat de l'association, épaulé par une partie des services civiques du Fare Natura est à la base des avancées. Tigistes, club de sport, volontaires en tout genre sont enthousiastes à y participer.

Le Sentier des Guetteurs est aussi un programme pilote d'installation de sentier de petite randonnée, accessible à tous. Un programme répliable permettant d'envisager le développement de sentier de randonnée sur des espaces forestiers privés, souvent en indivis et dont le statut ne permet pas de construction ou d'activités agricoles et autres. Via ce bénévolat, la transmission des savoir-faire et des possibilités de création de nouvelles ressources financières se diffusent.

*Pour plus d'information, contactez l'association
à secretariatmooreabiodiversite@gmail.com*



**Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets,
n'hésitez pas à nous contacter à :
invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72**



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Notre fenua, un paradis à protéger !